

Le métier

Le **moniteur-éducateur** exerce ses fonctions auprès d'**enfants** ou d'**adolescents** qui souffrent de **troubles du comportement** ou qui ont d'importantes **difficultés scolaires**, mais aussi auprès d'**adultes handicapés** ou encore de **personnes âgées dépendantes**.

Le **moniteur-éducateur** travaille toujours en équipe : **éducateurs** spécialisés, **psychologues**, assistants de **service social**, enseignants et médecins.

Il applique les projets **d'animation** et d'organisation de **l'éducation** mis en œuvre par l'équipe avec laquelle il collabore : aide aux devoirs, organisation de sorties, ateliers... Son objectif : redonner ou préserver l'autonomie et l'intégration sociale des personnes dont il a la charge. Il peut aussi s'occuper de soutien ou de suppléance familiale : aide aux repas, à la toilette. Il peut être conduit à travailler la nuit.

La formation

Formation niveau 4 (équivalent BAC)

La formation est répartie en 4 domaines de formation :

- Accompagnement social et éducatif spécialisé
- Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif
- Travail en équipe pluriprofessionnelle
- Implication dans les dynamiques institutionnelles

3 lieux de formation

Les cours sont dispensés par **Askoria**, partenaire pédagogique du CFA de l'ARFASS

- Site de Rennes (35)
- Site de St-Brieuc (22)
- Site de St-Avé (56)



2 ans de formation, rentrée en septembre 2021	1ère année	2ème année
Nombre de semaines dans l'établissement employeur ETP = Équivalent Temps Plein	29 56% ETP	42 81% ETP
Nombre de semaines en centre de formation Total de 950 h de cours théoriques	15	10
Nombre de semaines en stage dans un autre établissement	8	0

Comment rentrer en apprentissage ?

- Se pré-inscrire sur www.arfass.org
- Être admis aux épreuves d'admission (sélection organisée par les centres de formation ou sélection à la demande écrite de l'employeur)
- Trouver un employeur
- Le CFA de l'ARFASS :
 - ◊ fournit des documents à destination de l'employeur.
 - ◊ transmet un dossier d'entrée en formation au candidat.
- A réception de tous ces documents renseignés et signés, l'inscription est effective.
- A la signature du contrat d'apprentissage, l'inscription est définitive

Conditions d'accès

- L'apprenti doit avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (aucune limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés)
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**.

www.arfass.org

Victoria HERY
06 70 63 83 53

v.hery@arfass.org

Le contrat d'apprentissage

Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

Date de début de contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à 3 mois avant la date de rentrée.

Période d'essai

La durée est de 45 jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur (article L.6222-18 du code du travail).

Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est celle qui s'applique dans l'entreprise. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

Les congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : 5 semaines par an.

Le Maître d'Apprentissage

L'apprenti se forme dans l'établissement en lien étroit avec son maître d'apprentissage qui assure la responsabilité de son encadrement. Ce dernier doit posséder la compétence professionnelle requise pour assurer la formation du jeune dont il a la responsabilité. À savoir :

- Posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

Ou

- Posséder deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé (et autres conditions fixées par l'article R.6223-24 du Code du travail).

Formation de Maître d'Apprentissage

Le CFA de l'ARFASS propose une formation de Maître d'Apprentissage : **1 session par mois**

Infos sur : www.arfass.org

La rémunération de l'apprenti

	18—20 ans	21—25 ans	26-29 ans
1ère année	43 % SMIC	53 % SMIC*	100% SMIC*
2ème année	51 % SMIC	61 % SMIC*	100% SMIC*

Établissement SSSMS**	18—20 ans	21—25 ans	26-29 ans
1ère année	50 % SMIC	65 % SMIC*	100% SMIC*
2ème année	60 % SMIC	75 % SMIC*	100% SMIC*

* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

** SSSMS : Branche Professionnelle du secteur sanitaire social et médico-social à but privé non lucratif

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti
Aide au permis de conduire pour l'apprenti : 500€

Les aides financières pour l'employeur

■ POUR LE SECTEUR PRIVE

- Réduction générale des cotisations patronales renforcée
- Aides financières*

- Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage

Versée par l'OPCO - Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

- Aide exceptionnelle à la relance de l'apprentissage - COVID-19

Pour le recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master : 8 000 € pour un apprenti majeur, pour les contrats signés jusqu'au 31/12/2021

Conditions sur www.service-public.fr

- Aide unique aux employeurs d'apprentis (moins de 250 salariés)

Pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre de niveau inférieur ou égal au Bac : 2000 € la 2e année - Conditions sur www.alternance.emploi.gouv.fr

■ POUR LE SECTEUR PUBLIC

N'hésitez pas à contacter le CFA de l'ARFASS pour obtenir un devis concernant le coût pédagogique de la formation

- Exonération des cotisations patronales relatives aux assurances sociales
- Aides financières*

	FPT	FPH	Infos et conditions
CNFPT	Prise en charge à hauteur de 50% du coût plafond annuel		www.cnfpt.fr
Conseil Régional de Bretagne	2 500 €	4 000 €	www.bretagne.bzh
ANFH		Prise en charge d'une partie des frais pédagogiques. Contacter votre délégation régionale	www.anfh.fr
Etat	3 000 € Jusqu'au 31/12/2021		www.asp-public.fr

* Conditions et détails sur les sites concernés

